

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 AVRIL 2017

Le 21 avril deux mille dix-sept, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Michel MAGENDIE, Maire de GABASTON.

Etaient présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Pascale BESTI, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Jacqueline SINSAU-PARFAIT, Helder DE SOUSA, Marie LARROUTUDE

Excusé(s) : Elisabeth POUTS (ayant donné procuration à Marie LARROUTUDE), Pierre-Alexandre CAZENAVE (ayant donné procuration à Thierry LADEVEZE), Pascal DUMARTIN (ayant donné procuration à Alain CANO)

Secrétaire de séance : M. Alain CANO.

La séance est ouverte à 20h42.

1 – Fixation des taux des impôts locaux 2017 :

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des trois grands impôts, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le budget nécessitant des rentrées fiscales de 107 628 €, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 selon le tableau suivant :

FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX ANNEE 2017				
TAXES	TAUX 2016	TAUX 2017	BASES 2017	PRODUIT 2017
Taxe d'habitation	7,30	7,30	804 700	58 743
Taxe foncière (bâti)	8,00	8,00	472 500	37 800
Taxe foncière (non bâti)	29,56	29,56	37 500	11 085
			TOTAUX	107 628

2 – Vote du budget 2017 :

Un document synthétique est distribué à chaque conseiller municipal.

La section de fonctionnement est équilibrée à 482 392 €.

DEPENSES

• **Chapitre 011 (charges à caractère général)**

Les montants des dépenses proposées sont sensiblement identiques aux montants des dépenses réalisées et budgétées en 2016.

Le montant alloué aux fournitures d'entretien a été revu à la hausse car il a été mal évalué l'année précédente.

Le montant alloué au budget pour l'école est de 4.850 € soit 50 € par an par enfant, ce qui reste dans la moyenne voir supérieur au montant alloué par les autres communes.

L'article 60623 (alimentation) est présent sur le budget de la commune du fait que la dissolution de la Caisse des Ecoles à été voté en fin d'année dernière. Toutes les dépenses ainsi que les recettes seront donc sur ce budget.

- **Chapitre 012 (charges de personnel)**

Ce chapitre comprend les rémunérations du personnel et les frais de cotisations aux caisses de retraite. Les frais concernant le personnel extérieur ont été largement diminués et se retrouvent en partie sur l'article 6413 – personnel non titulaire du fait du recrutement de la secrétaire de mairie. L'article 64731 correspond aux indemnités versées à l'ancienne secrétaire de mairie qui reste indemnisée par la commune du fait de la suppression de son poste, en attente de reclassement.

- **Chapitre 014 (atténuation de produits)**

Ce chapitre comprend les montants reversés par la commune au titre de l'intercommunalité. Les articles ont été modifiés par rapport au budget précédent.

- **Chapitre 65 (charges de gestion courante)**

Ce chapitre comprend les sommes allouées pour les indemnités des élus et les cotisations aux caisses de retraite, les frais de participation pour la scolarité des 5 enfants sur la commune de Morlaàs, les sorties piscine de l'école, ainsi que les subventions votées pour le budget du CCAS et pour les associations.

- **Chapitre 66 (charges financières)**

Ce chapitre comprend principalement les intérêts réglés sur les emprunts en cours.

RECETTES

- **Chapitre 70 (produits des services)**

Certaines régularisations sont en cours et des recettes non perçues en 2016 sont donc prévues cette année.

La dissolution de la Caisse des Ecoles permet des recettes sur le budget de la commune, notamment les recettes de la régie cantine et garderie. La refacturation du personnel communal affecté va également permettre de récupérer une partie de l'argent de la Caisse des Écoles.

- **Chapitre 74 (dotations)**

La Dotation Globale de Fonctionnement est en baisse de 5.140 €.

La Dotation de Solidarité Rurale est en légère hausse de 1.508 €.

Il reste un montant conséquent à percevoir de la part des autres communes concernant les frais de scolarisation.

La section d'investissement est équilibrée à 157 753,44 €.

- **Opération « Acquisition de matériel »**

Peu de dépenses prévues au budget cette année afin de limiter les problèmes de trésorerie.

Un réfrigérateur, un aspirateur et une imprimante pour l'école ont déjà été commandés.

L'achat de deux armoires est envisagé.

- **Opération « Bâtiments communaux »**

Des factures qui n'ont pu être réglées l'année dernière faute de trésorerie vont l'être cette année.

Quelques devis ont été signés pour la mise aux normes des bâtiments.

- **Opération « Voirie environnement »**

Une nouvelle phase de travaux de voirie est prévue au budget.

- **Opération « Éclairage public »**

La mise en place d'horloge est prévue courant d'année.

- **Opération « Columbarium et Monument aux Morts »**

La deuxième tranche de travaux est prévue courant d'année en fonction des devis.

L'opération Révision Carte Communale n'est pas prévue au budget car la Communauté de Communes qui a récupéré la compétence prend à sa charge les dépenses.

Suite à des erreurs d'écritures, la trésorerie a demandé à ce que la commune procède à des opérations d'ordre sans incidence financière (chapitre 041).

Un emprunt de 50.000 € est prévu au budget afin de financer les travaux de voirie.

Après débat, le budget primitif 2017 est voté à l'unanimité.

Questions diverses :

- ✚ **Elections présidentielles**

Le tableau des permanences pour les élections présidentielles est distribué à chaque conseiller municipal.

- ✚ **Recensement des associations**

La Communauté de Communes Nord Est Béarn demande la liste des associations de la commune ainsi que leurs présidents et adresses mail. L'état doit être retourné pour le 15 mai dernier délai.

- ✚ **Carte communale :**

Un recensement du nombre d'exploitants agricoles va avoir lieu. Nous devons leur fournir la liste puis des questionnaires leurs seront adressés par courrier par la Communauté de Communes. Suite au retour des questionnaires, une réunion aura lieu courant juin 2017.

- ✚ **SIETCOM :**

Une visite du centre de tri est prévue le 24 mai 2017. Nous attendons la confirmation des horaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h41.